



le service sanitaire

#prévention
#formation
#action

47 000

étudiants concernés dès
la rentrée 2018

6 semaines

au service de la prévention
pour les étudiants en
santé durant leur cursus

Le service sanitaire pour les étudiants en santé renforce la politique nationale de prévention et de promotion de la santé, 1er axe de la stratégie nationale de santé. Le dispositif permet d'organiser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants en santé.

La mise en place d'un service sanitaire à l'échelle d'un pays est inédite et constitue une première en Europe. Des expériences analogues menées à moindre échelle en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, montrent l'efficacité de ces interventions directes auprès du grand public.

Quels étudiants ?

Dès la rentrée 2018, le service sanitaire concerne, sur l'ensemble du territoire, les étudiants en médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie, kinésithérapie et soins infirmiers, soit 47 000 étudiants.

A partir de la rentrée 2019, il sera étendu à toutes les autres formations de santé, soit environ 50 000 étudiants par an.

Le service sanitaire est intégré dans la maquette de formation en se substituant à des activités pédagogiques et pratiques, sans allongement des cursus.



quels objectifs ?

Le service sanitaire permet :

- ▶ d'initier tous les futurs professionnels aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé par l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques,
- ▶ de mener des actions concrètes de prévention primaire auprès de territoires et de publics prioritaires
- ▶ d'intervenir dans des écoles, collèges, lycées, universités, EHPAD, entreprises, lieux de privation de liberté, établissements médico-sociaux etc., notamment autour de l'alimentation, de l'activité physique, de la santé sexuelle, des addictions,
- ▶ de favoriser l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation et par le travail en groupe,
- ▶ de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



6
semaines



Un démarrage pour 6 filières de santé dès la rentrée 2018

Depuis la rentrée universitaire 2018, le service sanitaire est inscrit dans les programmes des étudiants en médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie, kinésithérapie et soins infirmiers. Un référentiel méthodologique et des outils pédagogiques sont mis à disposition par Santé publique France, ainsi que de nombreux autres outils développés par les acteurs en région.

Selon les filières, le service sanitaire se déroule entre la 2^{ème} et la 5^{ème} année d'études. Les interventions sont préparées et réalisées par des petits groupes d'étudiants issus de différents filières.

Chaque structure d'accueil où se déroulera une intervention de prévention signe une convention avec l'établissement d'enseignement de étudiants pour chaque action du service sanitaire.

La mise en place et le suivi du service sanitaire sont supervisés par un comité national de pilotage et de suivi. Dans chaque région, l'organisation et le suivi sont encadrés par un Comité stratégique régional du service sanitaire, co-présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé et par le recteur de la région académique.

pour en savoir plus

- ▶ www.solidarites-sante.gouv.fr
- ▶ www.santepubliquefrance.fr

Liberté •



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE